

Renvoi aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Division de la demande d'abandon du nom section Révolutionnaire par la section du Pont-Neuf (Paris), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Division de la demande d'abandon du nom section Révolutionnaire par la section du Pont-Neuf (Paris), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 359-360;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_20008\\_t1\\_0359\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20008_t1_0359_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

**avec la réponse du président; et sur le surplus elle renvoie aux comités des Finances et des Secours publics (68).**

L'ORATEUR (69): Citoyens représentans, votre temps, tout votre temps est à la République entière: la section des Marchés saura le ménager. Nous venons vous dire que votre proclamation au Peuple français a reçu son assentiment; qu'il la regardera sans cesse comme le thermomètre auquel doivent se peser toutes les actions des citoyens et tous les actes des autorités constituées.

Citoyens, il fut un temps où la société des Jacobins aimoit la liberté et le peuple; elle vouloit le bien, elle fit le bien; des méchants, sous le prétexte d'épuration, en changèrent la sagesse et la vertu pour mettre à leur place ce que l'ignorance a de plus crasse, ce que l'immoralité a de plus profond. Ces êtres pervers se disoient amis du peuple; ils despotisoient le peuple; ils se disoient amis de la liberté; ils ne la vouloient que pour eux; ils disoient: respectez la Convention; et ils prêchoient l'insurrection contre elle, au moyen de leurs nombreuses affiliations, ils avoient usurpé une autorité monstrueuse et colossale qui menaçoit sans cesse la Convention nationale. Par eux, la France n'étoit plus qu'une vaste bataille. Procureurs constans d'un tribunal de sang, dirigés par Robespierre (d'exécrable mémoire), ennemis déclarés du tribunal dont la sagesse entière sait distinguer l'innocent du coupable; au 9 thermidor, complices d'une municipalité conspiratrice, les regards foudroyants de la Convention et du peuple ont précipité dans la fange ces nouveaux titans; vous avez étouffé ce grand foyer de contre-révolution; vous avez clos cet antre impur d'où partoient des exhalaisons méphitiques qui empoisonnoient tous les points de la République; enfin, vous avez bouché la salle où se retiroit le pâle léopard, où le lion féroce secouoit, en s'éveillant, son énorme crinière. Ils étoient: ils ne sont plus; le poids qui nous oppressoit est soulevé. Enfin, la vertu, le talent et le patriotisme respirent; le cruel étranger qui tenoit son espoir par nos troubles intérieurs, frémit en ce moment en voyant la sagesse des mesures que vous venez de prendre.

Citoyens-représentans, nous ne venons pas provoquer la vengeance nationale contre tous les membres de la ci-devant société des Jacobins. Nous sentons notre force; nous pourrions les accabler, comme ils nous ont accablés par leur audace; mais nous souhaitons que l'on sépare les meneurs, les méchants de ceux qui ne sont qu'égarés. Hélas! notre plus grand plaisir seroit de pouvoir pardonner; que notre conduite à venir soit donc la critique de leur conduite passée. Qu'ils jugent de la différence qu'il y a entre les vrais patriotes et ceux qui n'ont que le masque du patriotisme; que notre sagesse les fasse rougir de leur folle barbarie. Ils sont nés Français: cela nous porte à croire que l'humanité ne leur sera pas toujours étrangère.

(68) P.-V., L, 226.

(69) Bull., 11 frim. (suppl.). *F. de la Républ.*, n° 72; *J. Perlet*, n° 799; *J. Fr.*, n° 797; *Mess. Soir*, n° 835; *J Paris*, n° 72.

Vive la République! Vive la Convention nationale!

LE PRÉSIDENT (70): L'autre jacobite de la rue Honoré fut jadis le lieu où se forgeoit la foudre qui anéantit le despotisme; mais les tyrans coalisés comprirent bientôt qu'il falloit se servir de ses ouvriers mêmes pour fabriquer l'arme la plus contre-révolutionnaire envers la liberté; il falloit, pour la bannir du sol français, détruire la représentation nationale; quel est le moyen que les meneurs des Jacobins de Paris n'aient pas employé pour l'avilir et pour l'assassiner? Lions, rochers, tout a été provoqué à s'élaner contre elle; semblables aux titans, ces insensés croyoient escalader les cieux! Un seul acte de la volonté nationale leur a fait connoître la faiblesse de leurs moyens; s'ils osoient remuer encore, la justice les attend.

Les mandataires du peuple, forts de son appui, déjoueront toujours ainsi les projets de ceux qui voudroient usurper ses droits.

#### 44

**Un secrétaire lit une pétition des femmes et des enfans des défenseurs de la patrie, de la section des Marchés [Paris].**

**Renvoyé aux comités des Secours publics et des Finances (71).**

[Réal annonce que Cambon a fait imprimer un projet de décret qui remplira le vœu de ces citoyennes et de toutes les familles qui sont dans le même cas; il demande que ce projet soit décrété dans trois jours. Décrété.] (72)

#### 45

**La section du Pont-Neuf [Paris] est admise. Elle annonce que, nommée par exception Révolutionnaire, sous le règne de Robespierre, de la commune rebelle et de leurs complices, qui avoient écarté de son sein la liberté, la franchise et l'énergie, elle désire reprendre son premier titre; que sous ce nom, qu'elle n'a jamais déshonoré par aucun excès, elle apporte à la Convention le rapport de l'arrêté pris par quelques intrigans ou dupes, portant adhésion à celui du ci-devant club électoral et de la section du Muséum, contre le gouvernement actuel. Elle félicite la Convention de son adresse au Peuple français; elle demande la punition prompte et inexorable de ces mandrins politiques, qui, ne voulant que d'une liberté de contrebandiers, ont égaré, stupéfait, égorgé le peuple, afin de**

(70) Bull., 11 frim. (suppl.).

(71) P.-V., L, 226. *Rép.*, n° 72.

(72) *Rép.*, n° 72. *M.U.*, n° 1359.

**l'asservir. Elle désire enfin l'épuration des autorités constituées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, avec la réponse de président; renvoi aux comités de Législation, de Sécurité générale et de Division, pour le changement de nom (73).**

L'ORATEUR (74): Représentants du peuple, la section du Pont-Neuf, nommée par exception Révolutionnaire en vertu du décret surpris à votre religion sous le règne de Robespierre, de la commune rebelle et de leurs complices, qui en avaient écarté la liberté, la franchise et l'énergie, a repris son premier nom hier en assemblée générale.

Sous ce nom, qu'elle n'a jamais déshonoré par aucun excès et quelle vous prie de lui conserver, elle vous apporte le rapport de l'arrêté pris par quelques intrigants ou dupes, portant adhésion à celui du ci-devant club électoral et la section du Muséum contre le gouvernement actuel.

Elle vous félicite de votre Adresse au peuple français; elle compte sur la parole que vous avez donnée au peuple de lui assurer l'égalité, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, le maintien de la justice, la paix et le bonheur. Elle vous félicite de la suspension d'une Société qui avait imaginé pouvoir faire au tyran un trône de vos cadavres et des nôtres.

Elle vous demande la punition prompte et sans pitié des Mandrins politiques, qui, ne voulant que d'une liberté de contrebandiers, ont égaré, stupéfié, égorgé le peuple, afin de l'asservir.

Elle vous demande surtout l'épuration de toutes les autorités, composées en grande partie de leurs partisans.

Vive la République! Vive la Convention!

LE PRÉSIDENT (75): Les sections de Paris, jalouses du dépôt que la nation entière leur a confié, ont montré dans toutes les circonstances difficiles, que cette grande commune est digne de veiller à la garde de la Convention nationale.

Les lumières de ces habitants servent de flambeau pour éclairer les autres parties de la République sur les intérêts du peuple: mais, citoyens, ne perdez pas de vue que la volonté générale en France est le résultat de celle de 25 millions d'hommes. À portée du corps législatif, les braves citoyens de votre section viennent lui faire part de leurs vœux et de leurs réflexions: la Convention les pèsera dans sa sagesse; elle ne doute pas que vous n'attendiez que la soumission due à la représentation nationale, la décision que l'intérêt de la patrie, et la justice du peuple, lui dicteront.

(73) P.-V., L, 226-227. Cette section se nomme « section Révolutionnaire » depuis le 7 septembre 1793.

(74) *Moniteur*, XXII, 642. *Bull.*, 11 frim. (suppl.); *Débats*, n° 799, 1020; *Ann. Patr.*, n° 700; *C. Eg.*, n° 835; *J. Fr.*, n° 797; *Gazette Fr.*, n° 1064; *Mess. Soir*, n° 835; *J. Paris*, n° 72.

(75) *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

**Une députation de la section des Arcis [Paris] est introduite. Les assemblées de section ou de commune, dit-elle, sont les vraies sociétés populaires; c'est là que le peuple peut délibérer plus utilement sur les affaires publiques; c'est là qu'il doit être plus jaloux d'exprimer son vœu. Elle prie en conséquence la Convention d'inviter tous les citoyens à fréquenter assidument leurs sections, pour étouffer la voix perfide de ces patriotes sanguinaires errans, qui, n'ayant plus de noyau, peuvent se répandre dans les assemblées du peuple pour corrompre l'opinion publique, et chercher à y élever de nouveaux remparts à leurs crimes, après avoir été chassés de la brèche, sur laquelle ils osoient défier la représentation nationale. Elle termine par inviter la Convention à conserver ce caractère de justice et de fermeté qu'elle a déployé depuis le 9 thermidor.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (76).**

F. CHAMOULAND (orateur de la section): Représentants du peuple, on l'a dit avec raison à votre tribune: les sections de toutes les communes de la République sont les vraies sociétés populaires. C'est là où le peuple peut délibérer le plus utilement sur les affaires publiques; c'est là où il doit être le plus jaloux d'exprimer son vœu: il est donc important que tous les citoyens ne négligent point de les fréquenter; il faut que chacun y vienne, dans le moment actuel, pour étouffer la voix perfide de ces *patrio-sanguinaires* errants, qui, n'ayant plus de noyau, peuvent se répandre dans les assemblées du peuple pour y corrompre l'opinion publique, et chercher à élever de nouveaux remparts à leurs crimes, après avoir été chassés de la brèche sur laquelle ils osaient défier la représentation nationale elle-même.

Vous leur avez prouvé, citoyens législateurs, qu'en vain ils vouloient lutter contre la puissance suprême du Souverain dont vous êtes les seuls dépositaires. Vous n'avez fait que vous montrer, et bientôt ils ont disparu, mais nous devons craindre qu'ils ne machinent en secret leur résurrection. Eh bien! citoyens représentans, privez-les de la dernière ressource qu'il leur reste, en leur ôtant la faculté de nuire dans les assemblées du peuple.

Ils savent que les sections sont les postes les plus avantageux, pour s'emparer de l'opinion du peuple: ils pourroient chercher à y établir de nouvelles batteries. Hâtez-vous, représentans, de faire échouer ce funeste projet en invitant tous les citoyens, d'une manière particulière, à se rendre fréquemment aux assemblées de leur section.

Vous n'ignorez pas que la plupart sont devenues presque désertes, et que l'absence des citoyens a, pour motif, divers prétextes qui ont

(76) P.-V., L, 227.